



## ASSOCIATION LA TERRE EN PARTAGE – LE MAZET RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2022



*Le Mazet, été 2022*

Association Loi 1901

Constituée le 25 février 2018 et déclarée à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 avril 2018

N° RNA : W872011666

Siège social : 23, rue du Colonel Ledot - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat

Site d'activité : lieu-dit Le Mazet - 87590 Saint-Just-le-Martel

Contact : [laterreenpartage@gmail.com](mailto:laterreenpartage@gmail.com)

## **INTRODUCTION : INNOVER POUR UN ACCUEIL DIGNE, ACTIF ET CONSTRUCTIF DES DEMANDEURS D'ASILE**

Notre association s'est constituée le 25 février 2018 et accueille des demandeurs d'asile depuis le 10 décembre 2018.

Ce rapport annuel d'activité est l'occasion de revenir sur la mission, les spécificités et principes de fonctionnement de notre association, qui expérimente le premier dispositif en France accueillant des demandeurs d'asile dans le cadre d'un agrément « Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires » (OACAS).

### **Notre mission : rendre le temps de la procédure d'asile actif et constructif**

Plus de 131 000 demandeurs d'asile sont arrivés en France en 2022.

La procédure de demande d'asile dure plusieurs mois, parfois plusieurs années. Confrontés à un temps indéfini et vide, sans accès à une activité valorisante et structurante, sans liens sociaux, cantonnés à leur passé et aux traumatismes vécus, beaucoup perdent peu à peu leurs compétences, leur énergie, leurs rêves.

Nous accueillons dignement les demandeurs d'asile, en **reconnaissant leur capacité à contribuer positivement au territoire qui les accueille**. Nous favorisons la rencontre et les activités partagées entre demandeurs d'asile et habitants locaux, sources d'enrichissement réciproque, d'un point de vue humain, social, écologique, culturel et économique.

La période de demande d'asile devient alors **active et constructive**, tant pour les demandeurs d'asile que pour les territoires qui les accueillent.

### **Notre innovation : un accueil combinant trois dimensions, avec pour fil rouge la création de liens sociaux**

Pour concrétiser cette vision, La Terre en Partage propose un lieu de vie et d'activité pour 18 demandeurs d'asile, qui a pour fil rouge la création de passerelles, de solidarités et de richesses partagées avec les habitants locaux. La spécificité du projet La Terre en Partage réside dans la combinaison de **trois pôles complémentaires et indissociables** :

- Un lieu de vie participatif : vivre ensemble en partageant les décisions et les tâches ménagères
- Une activité solidaire : une activité de maraîchage biologique en agroécologie, pour se sentir utile et acquérir des compétences
- Un apprentissage intensif de la langue et des codes socio-culturels : cours de français, ateliers techniques, artistiques et sportifs, préparation à l'insertion professionnelle

**Concrètement, quatre ans après notre ouverture, ces trois pôles prennent fin 2022 la forme suivante :**

#### **1) Lieu de vie participatif :**

- 12 chambres simples ou partagées, salon, cuisine, salle à manger, salle de classe, jardin, salle de sport
- Participation de chacun aux tâches quotidiennes (cuisine, ménage...)
- Accompagnement social personnalisé (asile, santé, droits sociaux...) par une référente sociale à temps plein

- Sensibilité à la beauté du cadre de vie : non pas un lieu d'hébergement anonyme mais une vraie maison, chaleureuse et accueillante, avec une place pour la créativité et la sensibilité culturelle de chacun
- Recherche d'une harmonie entre l'homme et la nature : mode de vie collectif le plus écologique possible, lien entre la maison et les jardins au sein desquels elle s'intègre
- Vie quotidienne organisée par un Conseil de Maison dont les résidents sont membres
- Participation quotidienne d'habitants locaux

## **2) Activité solidaire de maraîchage biologique en agroécologie :**

- 15 heures par semaine par résident, coordonnées par un encadrant technique salarié à plein temps
- Valoriser les savoir-faire des demandeurs d'asile et favoriser l'acquisition de compétences
- Une partie de la production de légumes est consommée directement à La Terre en Partage par les demandeurs d'asile (impact sur l'estime de soi, la santé, la convivialité) ; le reste de la production est vendu aux habitants locaux (magasin à la ferme) et à la cantine scolaire du village
- Diversifications : verger, petits fruits, poules pondeuses, plantes séchées, miel, bûcheronnage, restauration...
- Production certifiée « Agriculture Biologique » par Ecocert (depuis décembre 2019) et certifiée « 100 % Haut-Viennois » par la Chambre d'Agriculture (depuis janvier 2020).
- Site labellisé « refuge pour la biodiversité » par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).
- Actuellement 1,8 Ha en maraîchage (dont 3000m<sup>2</sup> de serres) pour 70 variétés de légumes cultivées, et 1,6 Ha en verger.

## **3) Apprentissage de la langue et des codes socio-culturels, orientation professionnelle :**

- Apprentissage intensif du français : 3 cours par semaine par résident
- Ateliers sur la base du volontariat : mathématiques, informatique, boulangerie, menuiserie, cuisine, réparation de vélos, code de la route...
- Travail sur les projets professionnels
- Activités culturelles, participation aux événements locaux afin de maximiser les échanges

Tout au long de ces activités, nous **tissons des liens entre les demandeurs d'asile et la société d'accueil** (habitants, institutions, acteurs territoriaux) en animant une communauté de bénévoles et de soutiens, en privilégiant la vente directe à la ferme, en organisant de nombreux événements culturels ou festifs, en participant à la vie sociale et culturelle locale et en accueillant quotidiennement des visiteurs.

**L'agrément OACAS**, accordé par la Préfecture de la Haute-Vienne depuis août 2018, est le cadre légal qui nous permet d'articuler l'ensemble de ces activités. Cet agrément est le seul autorisant les demandeurs d'asile à passer de l'attente à l'activité, leur apportant ainsi un statut reconnu et valorisé.

Trois éléments font la **spécificité et la force de l'innovation** que nous apportons :

- Transformer le regard sur les demandeurs d'asile : de « bénéficiaires » à acteurs d'un territoire et producteurs de richesse partagée
- Combiner création de valeur sociale, écologique, économique et culturelle
- Innover tout en travaillant en partenariat avec les institutions (Préfecture, OFII...) et les acteurs locaux (mairies, associations, habitants), pour faire bouger les lignes et avoir ainsi un impact global.

L'Assemblée Générale de l'année dernière avait fixé 3 axes de développement à approfondir pour l'année 2022 :

- **Consolider le modèle économique de l'association :**

A terme, l'association prévoit que ses produits d'activité représentent la moitié de son budget annuel, afin d'assurer sa pérennité et son autonomie. Il faut donc renforcer nos activités économiques, que ce soit par l'augmentation des ventes de légumes ou par une diversification de l'activité. Il faudra également convaincre nos partenaires publics et privés de continuer à soutenir l'association, au-delà de ses premières années d'expérimentation, pour la part de budget qui ne pourra structurellement pas être auto-financée.

- **Préparer l'insertion professionnelle des résidents :**

La reconnaissance des compétences acquises (examens de français, CV...) et la mise en place de partenariats (centres de formation, Université) ont été d'importants chantiers en 2021. Ceux-ci devront se poursuivre en 2022. Nous souhaitons également développer les liens avec le monde de l'entreprise et structurer davantage le suivi que nous apportons aux « anciens ».

- **Evaluer et diffuser notre expérience :**

La sélection parmi le « Top 50 de l'entrepreneuriat à impact » en février 2022 a été la première étape d'un important travail de capitalisation de nos apprentissages et d'évaluation de notre impact. Des partenaires extérieurs nous ont offert une visibilité inédite à l'échelle nationale. Nous souhaitons en 2022-2023 finaliser le travail de formalisation et de rédaction de notre expérience. Nous souhaitons également mettre en place une stratégie de communication pour transmettre notre expérience afin d'inspirer l'émergence d'autres initiatives contribuant à **rendre actif et constructif le temps de la procédure de demande d'asile, tant pour les personnes accueillies que pour les territoires qui les accueillent.**

Le présent rapport d'activité sera l'occasion de faire un bilan d'étape du travail poursuivi sur chacun de ces trois axes tout au long de l'année 2022.

## **POLE LIEU DE VIE PARTICIPATIF : construire le « vivre-ensemble » au quotidien et tisser les liens avec les habitants locaux**

### • **Héberger**

Nous avons une capacité d'accueil de **18 personnes**, en chambres simples ou doubles.

L'association est toujours locataire de la Fondation d'Auteuil, grâce à laquelle nous avons emménagé dans des locaux entièrement rénovés et mis aux normes début 2019.

Loin d'un lieu d'hébergement anonyme, la résidence est **une maison, chaleureuse et accueillante** pour ceux qui y vivent (demandeurs d'asile résidents), pour ceux qui y travaillent (salariés, bénévoles) et pour ceux qui la visitent (amis, partenaires). Au-delà du fonctionnel, la spécificité de notre maison repose sur :

- L'attention à la beauté du cadre de vie
- La place donnée à la créativité de chaque habitant (peinture, décoration...)
- Le principe d'une maison ouverte à tous et accueillante, fondé sur l'hospitalité et la confiance
- La recherche d'une harmonie entre l'homme et la nature : recherche d'un mode de vie collectif le plus écologique possible, lien entre la maison et les jardins au sein desquels elle s'insère.

Cette année, notons en particulier la poursuite du travail amorcé en 2021 sur les économies d'énergie, avec notamment un chantier d'amélioration de l'isolation du toit, mené par les résidents eux-mêmes.

### • **Nourrir**

Les repas sont **un temps fondamental** pour réunir au quotidien les résidents, les bénévoles, les salariés et les visiteurs de passage : valorisation des talents de cuisiniers des résidents, support à l'apprentissage de la langue et aux échanges interculturels, incitation à une alimentation saine, travail sur la convivialité.

La **cuisine** est réalisée à tour de rôle par un binôme de résidents, dans l'objectif de favoriser les échanges et les apprentissages. Des ateliers cuisine réguliers permettent à des bénévoles français de se joindre aux résidents pour cuisiner ensemble.

Nous cuisinons bien sûr les **légumes de notre potager**, pour la plus grande fierté de tous. En 2022, un résident a pris l'initiative d'évaluer la valeur des légumes que nous auto-consommons, particulièrement difficile à chiffrer car les résidents ont librement accès aux légumes récoltés. Un test effectué en haute saison fait apparaître une valeur de 1000 € sur un mois, qu'il faudra renouveler en moyenne et basse saison pour obtenir une évaluation globale.

Pour les autres aliments, outre des courses classiques, l'association est bénéficiaire de la **Banque Alimentaire**. En 2022, le partenariat avec la Banque Alimentaire de la Haute-Vienne, mis en place depuis 2020, s'est approfondi : nous avons été bénévoles pour la collecte de la Banque Alimentaire et avons transformé en confitures des fruits de la Banque Alimentaire dans un objectif de lutte contre le gaspillage.

- **Accompagner dans les démarches administratives et juridiques et apporter un soutien personnalisé**

Une **référente sociale** à temps plein est chargée de l'accompagnement administratif, juridique et personnel des résidents. L'accompagnement se structure en trois étapes :

- **L'accueil :**

La Terre en Partage n'est pas une structure du « Dispositif National d'Accueil » coordonné par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). L'association est indépendante, mais travaille dans le cadre d'une **convention de partenariat avec l'OFII**, conclue en décembre 2018. Du fait de ce statut particulier, la spécificité du projet est d'accueillir les demandeurs d'asile sur la base du **volontariat**. Les **modalités de partenariat** sont les suivantes :

- L'OFII Limoges communique sur La Terre en Partage auprès des structures partenaires : structure de premier accueil (SPADA) et structures d'hébergement du Dispositif National d'Accueil.
- Ces structures présentent La Terre en Partage aux demandeurs d'asile qu'elles accueillent, grâce à des supports de communication que nous leur avons fournis (livret, mini-film multilingue).
- Puis, l'OFII Limoges réceptionne les candidatures de demandeurs d'asile souhaitant intégrer le projet La Terre en Partage, et après vérification de leur éligibilité, nous les transmet. Les critères d'éligibilité sont les suivants : homme isolé, majeur, bénéficiaire des conditions matérielles d'accueil (CMA), en début de procédure (avant convocation à l'OFPRA), en procédure normale ou Dublin.
- Au terme d'une journée d'immersion, le demandeur d'asile et La Terre en Partage valident ou non chaque candidature (choix réciproque) et en informent l'OFII.
- La Terre en Partage et chaque demandeur d'asile accueilli signent un contrat d'accueil, valable pour toute la durée de la procédure de demande d'asile.

Depuis 2021, en accord avec l'OFII, nous avons mis en place un **deuxième processus d'orientation**, complémentaire du premier, *en direct*. Nous avons créé des supports (flyers et films) dans différentes langues, s'adressant directement aux demandeurs d'asile nouvellement arrivés en France. Notre accueil s'est ainsi élargi à des personnes situées sur l'ensemble du territoire (et non plus seulement dans le Limousin). De nouveaux candidats sont ainsi arrivés par deux canaux : l'orientation par des bénévoles de terrain engagés auprès de personnes nouvellement arrivées sur le territoire, et le « bouche-à-oreille » de nos résidents et anciens résidents auprès d'amis ou compatriotes. L'arrivée de ces nouveaux candidats est présentée à l'OFII pour validation de leur éligibilité selon les critères administratifs présentés précédemment.

Lorsque nous accueillons un nouveau résident, nous prenons le relais des démarches amorcées dans d'autres structures ou, pour les résidents venant d'arriver sur le territoire, nous les accompagnons dès les premières étapes, du point de vue de la demande d'asile (SPADA, préfecture), des démarches administratives (ouverture des droits à la CMU, d'un compte bancaire...) et de la santé (dépistage de la tuberculose...).

La majorité des nouveaux résidents étant placés en procédure « Dublin », notre accompagnement s'adapte aux singularités de ce statut : organisation des allers-retours mensuels à Bordeaux, adaptation psychologique à une période d'attente indéterminée...

- **L'accompagnement tout au long du séjour :**

Au-delà des étapes administratives clés que sont la préparation des dossiers et entretiens pour l'OFPRA et la CNDA, la référente sociale est présente et disponible au quotidien sur le lieu de vie, afin de permettre une réponse réactive aux besoins des résidents.

En particulier, le soutien aux démarches liées à la **santé** a été particulièrement important cette année encore. Cette année, notons en particulier deux nouveautés :

- A partir de juin, la mise en place d'un partenariat avec le Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de Limoges, établissement de l'association Addictions France. Différentes interventions complémentaires ont permis de s'adapter aux différents besoins et attentes de nos résidents : entretiens individuels pour les résidents souhaitant activement sortir d'une addiction ; immersion d'une infirmière du CSAPA au sein de la vie quotidienne de La Terre en Partage (une demi-journée tous les quinze jours) pour sensibiliser les résidents et proposer des échanges informels ; atelier d'art-thérapie à Limoges pour les résidents sensibles à cette approche.
- Le début de l'intervention d'une infirmière bénévole, spécialisée en prévention santé. Un premier atelier sur l'hygiène dentaire a été animé, prélude à une série d'ateliers santé qui auront lieu en 2023.

- **La préparation de la sortie :**

La Terre en Partage accueille les demandeurs d'asile dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment le CESEDA, au même titre que les structures du dispositif national d'accueil. Ainsi, à l'issue de leur procédure de demande d'asile, les résidents doivent quitter l'association, dans un délai de trois mois s'ils ont obtenu une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) ou dans un délai d'un mois s'ils ont été déboutés.

Par ailleurs, l'association a convenu avec l'OFII d'une possibilité de sortie volontaire en cours de procédure, permettant aux résidents qui ne souhaitent plus participer au projet spécifique de La Terre en Partage de quitter notre structure, tout en gardant le droit aux Conditions Matérielles d'Accueil (allocation, accompagnement social, droit à un autre hébergement). Cette possibilité, qui n'existe pas dans les structures classiques d'hébergement, est la clé d'une adhésion volontaire de chacun tout au long de son séjour.

Enfin, d'autres types de sorties peuvent se produire : départ du fait d'une procédure Dublin, exclusion pour manquement grave au contrat d'accueil, départ à l'issue de l'obtention d'un autre titre de séjour.

Quel que soit le motif de sortie, l'accompagnement à la sortie est fondamental, travaillé « sur-mesure » par l'ensemble de l'équipe salariée, en plaçant le résident en position d'acteur de la construction de son avenir. En particulier, pour les résidents ayant obtenu une protection internationale, le **travail sur les projets professionnels et l'accompagnement à l'insertion professionnelle** a pris de l'ampleur cette année, en cohérence avec l'orientation prise lors de l'Assemblée Générale de l'année précédente.

- **Permettre la participation des demandeurs d'asile à l'organisation de la vie quotidienne**

Un **Conseil de Maison** hebdomadaire, réunissant demandeurs d'asile, salariés et bénévoles, permet à chacun de s'impliquer dans l'organisation concrète de la vie quotidienne (répartition des tâches, montage de projets, débats...).

En 2022, 6 résidents ont été membres du **Conseil d'administration** (3 résidents élus lors de l'Assemblée Générale de septembre 2021, 4 élus lors de l'Assemblée Générale de mai 2022 dont 1 renouvellement de mandat). Ils participent ainsi à la vie démocratique de l'association et relaient au sein des instances les idées et demandes des résidents, permettant ainsi le lien entre la gouvernance et la vie quotidienne.

- **Ouvrir le lieu de vie sur l'extérieur**

La création de **lien social** entre demandeurs d'asile et habitants locaux est au cœur du projet de La Terre en Partage. C'est pourquoi notre vie quotidienne est rythmée par l'organisation d'événements ouverts au public, la joie de célébrer ensemble des fêtes, la préparation de projets en partenariat avec d'autres acteurs du territoire.

Ainsi, chaque mois a été ponctué de plusieurs événements festifs, culturels ou sportifs, associant demandeurs d'asile et habitants locaux :

- **Événements festifs :**

Parmi les événements festifs les plus marquants, citons en particulier les fêtes de Nawroz (20 mars), et l'Aïd el-Fitr (2 mai) et de l'Aïd el-Kebir (9 juillet), l'Assemblée Générale (22 mai), la journée Portes Ouvertes (11 juin), le Bal Folk (13 août), la Matinée des associations de Saint-Just-le-Martel (3 septembre), le Marché de Noël de Saint-Just-le-Martel (27 novembre), le Réveillon du 31 décembre... Nouveauté de cette année, le Bal Folk a réuni l'ensemble des résidents, de nombreux bénévoles et visiteurs solidaires ainsi que des habitants du village, autour d'une musique métissée : deux groupes de musiciens traditionnels limousins et plusieurs demandeurs d'asile musiciens.

- **Projets artistiques :**

2021 avait été l'occasion de tester la pertinence de projets artistiques au sein de La Terre en Partage (concert « 1001 Notes » et photographe en résidence). C'est pourquoi nous avons souhaité en 2022 poursuivre l'accueil d'artistes au sein de La Terre en Partage et l'implication des résidents dans des projets de création artistique.

D'une part, nous avons accueilli trois **dessinateurs** en résidence, à l'occasion du Salon International de la caricature, du dessin de presse et d'humour organisé à Saint-Just-le-Martel chaque automne. Les résidents ont été invités à l'inauguration du Salon, et ont pu échanger au quotidien avec les dessinateurs accueillis (liberté de la presse, pratique de la caricature...).

D'autre part, un groupe d'étudiants de la Sorbonne a passé le mois d'août à La Terre en Partage, vivant en immersion avec les résidents (jardin, cours de français, cuisine, fêtes...). Ils ont animé un atelier artistique : chaque participant (résident ou étudiant) a peint une toile, permettant ainsi de réaliser une exposition collective. L'exposition, intitulée « **Asile Fertile** », a d'abord été installée à la Sorbonne en septembre 2022, puis à la Maison des Martellois (Maison France Services de notre commune) en mars-avril 2023.

Enfin, la présence de visiteuses solidaires formées à la pratique du théâtre a permis d'animer en novembre un atelier théâtre.

Les impacts de ces projets artistiques sont multiples : ouverture à l'expression de soi, plaisir de créer ensemble, émulation collective et renforcement de la cohésion du groupe, pratique de la langue française, échanges interculturels, renforcement de l'estime de soi...

- **Projets sportifs :**

En 2021, nous avions posé les bases d'un **projet vélo**, qui s'est consolidé et enrichi tout au long de l'année 2022, en partenariat avec l'UFOLEP et l'association sportive locale Just à Vélo.

D'une part, au sein de La Terre en Partage, la pratique du vélo est devenue quotidienne, tant pour le plaisir (sorties nature, sport) que pour la mobilité autonome. Un bénévole et un résident formé ont animé un atelier réparation, visant à entretenir notre flotte de vélos et à transmettre aux résidents les savoir-faire de base en mécanique pour être autonomes dans l'entretien et la réparation de leurs vélos (4 ateliers au printemps 2022, ayant permis de former 5 résidents). Cinq randonnées à vélo ont été organisées tout au long de l'année, réunissant résidents, bénévoles de La Terre en Partage et membres de l'UFOLEP, qui ont permis aux participants de créer des liens autour d'une activité partagée, de découvrir le patrimoine naturel local, d'acquérir les bases d'une mobilité douce et active, d'élargir leurs horizons. Point culminant de ces sorties, une randonnée jusqu'à Bujaleuf afin de camper au lac de Sainte-Hélène (19-21 juin), a permis au groupe de se dépasser.

D'autre part, nous avons noué un partenariat avec l'école de Saint-Just-le-Martel afin que les résidents de La Terre en Partage puissent accompagner les sorties à vélo des enfants. Après une formation pratique et théorique (technique du vélo et sécurité routière) assurée par notre association en partenariat avec l'UFOLEP, 7 résidents demandeurs d'asile ont obtenu le 31 mars 2022 l'agrément Éducation Nationale "Cyclisme sur route - Intervenants bénévoles extérieurs". Ils ont ensuite participé entre avril et juin 2022 à l'encadrement de groupes d'enfants dans le cadre du « vélobus » (5 matinées en mai-juin), à l'animation au sein de l'école d'ateliers de sensibilisation des enfants à la sécurité routière (« Défi MAIF » le 23 juin) et à l'encadrement d'une randonnée à vélo réunissant toutes les écoles de l'académie (la « Limousine des enfants », le 4 juin).

Ce partenariat entre une école et des demandeurs d'asile autour de la pratique du vélo est unique en France. La pratique du vélo devient ainsi un trait d'union entre l'école et les demandeurs d'asile de La Terre en Partage. L'impact sur les enfants est double : pratiquer le vélo avec des encadrants formés en nombre suffisant, et bénéficier d'une ouverture multiculturelle et citoyenne. L'impact sur les demandeurs d'asile est pluriel : estime de soi, progrès en français, intégration positive au sein du village (se sentir utiles et contribuer au village qui les accueille), obtention d'un agrément labellisé par l'Education Nationale, plaisir de partager des moments avec des enfants et des enseignants.

Enfin, nous avons accueilli à La Terre en Partage des visiteurs extérieurs autour de la pratique du vélo. Ainsi, le 3 juillet, nous avons accueilli pour la première fois la « Martelloise », course organisée par l'association Just à Vélo et l'UFOLEP : le départ et l'arrivée de la course étaient installés sur notre site et 3 résidents ont participé à la course. Le 2 novembre, nous avons accueilli un groupe de jeunes du centre social Alchimis (quartier du Val de l'Aurence à Limoges) pour une journée vélo partagée.

En synthèse, à travers ce projet vélo novateur, les demandeurs d'asile n'apparaissent plus comme des « bénéficiaires » mais comme des porteurs de solutions, pouvant échanger des compétences, du temps, des passions communes avec les habitants.

En complément du vélo, d'autres sports sont bien sûr pratiqués à La Terre en Partage afin de répondre aux aspirations de chacun. Notons en particulier la salle de musculation, toujours très fréquentée, ainsi que la participation de 3 résidents au trail de Saint-Just-le-Martel (6 novembre).

#### - Temps de vacances :

Pour la première fois cette année, nous avons profité de la saison estivale pour organiser deux départs en vacances.

Du 19 au 21 juin, 25 membres de La Terre en Partage (résidents, salariés, bénévoles, visiteurs solidaires) ont campé sous la tente au lac de Sainte-Hélène à Bujaleuf.

Les 10 et 11 septembre, 11 résidents, 1 salarié et 1 bénévole sont partis en canoë sur la Charente, grâce à l'entreprise Chilowe qui leur a offert cette aventure. Le défi sportif (canoë et vélo), la découverte du tourisme (paysages et visites, nuits en bivouac), le partage interculturel (échanges avec les 4 salariés de Chilowe participants) ont été au cœur d'une expérience inoubliable.

## **POLE APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ET DES CODES SOCIO-CULTURELS : accompagner les demandeurs d'asile dans leur découverte de la vie en France**

A leur arrivée à La Terre en Partage, le niveau de langue des résidents était globalement faible, mais surtout très **hétérogène** :

- Certains ne maîtrisaient ni le français, ni l'écriture
- Certains maîtrisaient les bases du français à l'oral, mais étaient analphabètes
- Certains étaient complètement débutants en français, mais avaient été scolarisés dans leur pays d'origine
- D'autres, enfin, parlaient correctement français et avaient été scolarisés.

Outre l'hétérogénéité des niveaux initiaux, nous avons dû tout au long de l'année nous adapter aux différents rythmes d'apprentissage, certains résidents « débutants » progressant plus vite que d'autres dont le niveau de langue initial était pourtant plus avancé.

Pour tenir compte de cette hétérogénéité, les cours de français sont très fortement **individualisés** (travail en tandem ou en petits groupes évolutifs).

En 2022, chaque résident a bénéficié en moyenne de 2 à 3 cours par semaine.

### **En complément des cours de français classiques :**

- La Terre en Partage parie sur un « **bain de langue** » quotidien pour progresser rapidement. Le français est la langue des interactions du quotidien au sein du lieu de vie (entre résidents et avec les salariés, les bénévoles, les habitants locaux...), et lors des fêtes et activités. L'activité agricole est également un support d'apprentissages linguistiques mais également techniques et socio-culturels.
- Un cours hebdomadaire de **mathématiques**, animé par un bénévole, expérimenté en 2021, s'est poursuivi tout au long de l'année 2022.
- Une séance hebdomadaire de **code de la route**, animée par une bénévole, expérimentée en 2021, s'est poursuivi au premier trimestre 2022.
- Différents ateliers pratiques ont continué cette année à être animés par des bénévoles : poursuite des ateliers **Cuisine** et **Menuiserie**, lancement des ateliers **Mécanique vélo** et **Boulangerie**. En particulier, l'atelier Boulangerie, 19 séances encadrées à titre bénévole par un boulanger professionnel, a permis de former 2 résidents, qui à l'issue du projet étaient autonomes pour confectionner brioches, pains et pizzas (gestes techniques, règles d'hygiène, sécurité). D'autres résidents ont bénéficié d'une initiation. L'atelier a permis d'équiper la cuisine de La Terre en Partage d'un pétrin et d'un four à pizzas, à disposition des résidents pour la vie quotidienne et les événements festifs.
- Un atelier **Numérique** a été proposé par une Médiatrice numérique, grâce à un partenariat avec l'association L'Escalier, tiers-lieu de Saint-Léonard-de-Noblat. Les séances hebdomadaires, de février à juin, ont touché l'ensemble des résidents par groupes de niveaux.
- Une bénévole a animé deux **sorties culturelles** à Limoges, au Musée des Beaux-Arts de Limoges et au Musée National Adrien Dubouché (février-mars 2022).

Enfin, deux nouveaux partenariats culturels ont été mis en place au bénéfice de l'apprentissage du français de manière informelle :

- La Terre en Partage est membre fondateur de l'association **Just à Côté**, qui anime le nouveau tiers-lieu de Saint-Just-le-Martel, inauguré au printemps 2022. Le 2 avril, notre association y a animé une matinée « Lecture de contes » à destination des enfants du village. Les contes en « kamishibai » ont été travaillés par les résidents dans le cadre des cours de français, puis lus aux enfants par les 4 résidents les plus avancés.

- La Terre en Partage a adhéré en juin 2022 à la **Cité des Jeux**, ludothèque associative de Limoges. Nous avons ainsi pu emprunter des jeux conviviaux pour nos événements festifs. Les résidents et bénévoles ont accès librement aux locaux de la ludothèque. Les résidents ont participé en tant que bénévoles à l'animation de la Cité des Jeux dans le cadre des « Zébrures d'automne », festival des francophonies à Limoges (25 septembre).

C'est cette **combinaison d'activités informelles et formelles** qui permet un apprentissage très rapide de la langue et des codes socio-culturels français.

Au total pour l'année 2022, les cours, ateliers et accompagnements individuels, inscrits dans le planning hebdomadaire, ont mobilisé **14 bénévoles réguliers**, pour un total de **1360 heures**. En complément, les visiteurs solidaires ont offert **2143 heures** (travail au jardin en équipe avec les résidents, cours de français, activités socio-culturelles). Ces chiffres sont globalement stables par rapport à l'année dernière. Cette évaluation ne tient pas compte des initiatives informelles non inscrites dans le planning hebdomadaire, ainsi que du rôle fondamental de la présence au quotidien d'un noyau de bénévoles pour **partager la vie de tous les jours** (repas, échanges informels...).

A la suite des efforts amorcés en 2021 et des orientations de l'Assemblée générale précédent, un projet structurant pour l'année 2022 a été de poursuivre le travail sur **les projets professionnels des résidents, la validation de leurs compétences et la préparation de leur insertion professionnelle** à la sortie de La Terre en Partage. En particulier :

- Rédaction de CV, organisée individuellement par notre référente sociale
- Journées de découverte des métiers : participation à la journée « Cap métiers » sur les métiers de l'automobile (11 février), visite des plateaux techniques de l'AFPA (17 mars) pour les métiers du bâtiment, la menuiserie, la réparation électroménager...
- Une psychologue du travail a offert bénévolement des séances individuelles à son cabinet, pour affiner et valider les projets professionnels (1 ancien et 2 résidents concernés).
- Partenariat avec l'université de Limoges pour la validation des niveaux atteints en Français (DELF-DALF). Après 2 premiers résidents diplômés en 2021, 5 résidents ont réussi l'examen en mai 2022 et 5 en décembre 2022 (pour des niveaux de A1 à C2). En mars 2022, un groupe de résidents a été invité à visiter l'Université, afin de se projeter sur une inscription à l'université une fois leur titre de séjour obtenu. En juin 2022, les bénévoles donnant des cours de français ont suivi des formations à l'université afin d'enrichir leurs techniques pédagogiques et de mieux connaître les examens proposés.

Conformément aux orientations votées en 2021, nous avons en 2022 renforcé notre **suivi des anciens**. Beaucoup d'anciens reviennent régulièrement à La Terre en Partage, qui représente pour eux autant un lieu ressource pour des conseils administratifs qu'un point d'ancrage humain.

Au 31/12/2022, La Terre en Partage comptait 28 anciens. Ils avaient passé en moyenne 16 mois au sein de l'association et y avaient reçu en moyenne 257 heures de cours de français. Lors des tests de français réalisés par l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration, leurs progrès en langue pendant leur séjour à La Terre en Partage ont été confirmés : alors que l'OFII prescrit 600 heures de cours de français obligatoires pour les débutants, nos sortants ayant obtenu une protection internationale ont eu en moyenne 170 heures prescrites.

Parmi les 28 sortants de La Terre en Partage, 46 % était sortis à la suite d'une issue positive de leur procédure de demande d'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire), 21 % étaient sortis à la suite d'une issue négative de leur procédure de demande d'asile (déboutés ou transferts Dublin), 32 % étaient sortis en cours de procédure (1 exclusion, 1 obtention d'un autre titre de séjour, 25 % de sorties volontaires).

Au 31/12/2022, 71 % des anciens bénéficiaient d'un titre de séjour leur permettant de vivre régulièrement en France. 57 % des anciens étaient en activité légale (50 % en tant que salariés, 7 %

en tant que travailleurs solidaires au sein d'un autre OACAS) et 18 % en formation (7% en cours de français prescrits par l'OFII, 11 % en formation qualifiante ou universitaire).

Enfin, d'un point de vue familial, certains résidents ont entamé des démarches de réunification familiale pour leur femme et leurs enfants ; un premier résident a déjà réussi à faire venir en France sa famille (femme et 4 enfants), un second a retrouvé en 2022 sa femme, réfugiée en Suède, après des années de séparation. D'autres résidents, arrivés célibataires en France, ont commencé à créer des liens familiaux en France ; un premier « ancien » s'est marié dans le Limousin en juillet 2022.

## POLE ACTIVITE SOLIDAIRE : EN JARDINANT, SE SENTIR UTILE ET ACQUERIR DES COMPETENCES

Il s'agit de permettre aux demandeurs d'asile de se sentir utiles et d'acquérir des compétences par le biais d'une activité solidaire principalement basée sur le maraîchage biologique en agroécologie. Chaque demandeur d'asile accueilli participe à cette activité solidaire à hauteur de **15 heures par semaine**. L'activité est pilotée par un **encadrant technique** salarié à temps plein.

Les légumes produits sont ensuite **vendus** aux habitants locaux (vente à la ferme) et à la cantine de l'école du village, en plus d'une partie réservée à l'**autoconsommation** par les résidents.

**Notre objectif pour les demandeurs d'asile que nous accueillons** est de leur proposer, à travers le maraîchage biologique en agroécologie :

- Une activité valorisante et qualifiée, qui leur permet de réactiver et valoriser leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles
- Une activité symbolique (en jardinant, s'enraciner en France) et thérapeutique (surmonter les traumatismes de l'exil, redevenir acteur du temps qui passe)
- Une activité créatrice de liens sociaux, qui permet de nouer une solidarité de groupe, mais aussi de rencontrer des habitants locaux, en créant des échanges positifs et horizontaux
- Une activité formatrice, support pour les apprentissages linguistiques et le renforcement des compétences transversales (mathématiques, règles de sécurité...).
- Une activité à fort impact sur la santé : un exercice physique, qui aide à retrouver le sommeil nocturne et permet d'accéder à une alimentation saine.

L'activité solidaire de maraîchage a lieu sur des terrains situés de part et d'autre du bâtiment d'habitation : La Terre en Partage est un lieu de vie complet, proposant sur un même site détente et ressourcement, activités, formation, accueil de visiteurs... C'est pourquoi nous sommes particulièrement sensibles à la **contribution de l'activité de maraîchage à une qualité de vie globale** :

- Dimension esthétique du jardin : la diversité des cultures, l'installation de haies (fruits rouges) et de plantes ornementales, mellifères et médicinales y contribuent.
- Dimension thérapeutique du jardin : nous travaillons sur la contribution du jardin à la reconstruction personnelle des demandeurs d'asile après les traumatismes de l'exil.
- Dimension écologique du site : absence d'intrants chimiques, faible usage d'engins motorisés, système de phyto-épuration, utilisation de ressources locales...
- Rôle du jardin dans l'accès des résidents à une alimentation de qualité au quotidien (découverte de la cuisine des légumes de saison)

Le site de La Terre en Partage est constitué de 10 Ha de terres à fort potentiel, ce qui est attesté par son histoire (forte production agricole de 1946 aux années 90). Lors de notre lancement fin 2018, les terres n'avaient pas été cultivées depuis plus de 10 ans. La relance de l'activité est un défi mené progressivement depuis 2019. En 2022, nous sommes parvenus à une **surface cultivée de 1,8 Ha en maraîchage**, et avons installé **2 serres supplémentaires** (600 m<sup>2</sup>). Ces nouvelles serres proviennent du don d'un particulier ; le chantier de démontage et montage, en février 2022, a fortement mobilisé les résidents, accompagnés par l'encadrant technique, ce qui leur a donné l'opportunité de développer de nouvelles compétences.

Notre production est certifiée « **Agriculture Biologique** » par Ecocert (depuis décembre 2019) et certifiée « **100 % Haut-Viennois** » par la Chambre d'Agriculture (depuis janvier 2020).

La saison 2022 a été très difficile du point de vue du maraîchage, du fait de la sécheresse. Cependant, l'année a permis de mettre en place des bases solides pour optimiser la production les prochaines années : finalisation du système d'irrigation, installation de dernières serres, rodage du plan de culture.

En complément du maraîchage, nous avons poursuivi en 2022 le déploiement de différents projets de diversification :

- **Petits fruits** : notamment, poursuite de l'augmentation des fraises
- **Verger** : en complément du verger ancien déjà existant sur le site, nous avons poursuivi cette année la plantation du nouveau verger, pour atteindre en 2022 une surface totale plantée de 1,6 Ha. Il s'agit d'un verger en permaculture : des parcelles où cohabitent arbres fruitiers certifiés Agriculture Biologique, arbres naturels préexistants, plantes aromatiques, ruches et nichoirs. Du fait de la sécheresse, les pommiers existants n'ont eu qu'un très faible rendement cette année (jus de pommes). En revanche, nous espérons à partir de 2024 l'entrée en production des nouveaux arbres.
- **Restauration** : nous avons participé à l'ensemble des marchés de producteurs estivaux organisés à St-Léonard-de-Noblat et à St-Just-le-Martel (6 dates en juillet-août).
- **Plantes aromatiques** et médicinales séchées
- **Miel** : poursuite du travail avec un apiculteur partenaire
- **Poules** pondeuses
- **Bûcheronnage** : poursuite du chantier mis en place fin 2021 pour entretenir le site et produire du bois de chauffage. Les premières ventes ont eu lieu en février-mars 2022.

Ces activités de diversification s'inscrivent dans une quadruple logique : renforcer notre modèle économique (générer des revenus supplémentaires afin de permettre notre indépendance), maximiser les expériences et les apprentissages pour les demandeurs d'asile, renforcer notre impact environnemental (lutte anti-gaspi, biodiversité, préservation des abeilles, pédagogie) et répondre aux besoins de notre territoire (offrir des produits complémentaires aux légumes, proposer de nouvelles expériences aux habitants locaux). Ainsi, les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux se combinent et se renforcent mutuellement.

L'ensemble de ces activités agricoles s'inscrit **dans le cadre d'un projet écologique global** :

- Nous avons continué d'affiner nos **pratiques écologiques en maraîchage** : nombreuses expérimentations d'associations entre des fleurs et des légumes, mise en place d'une parcelle en agroforesterie (combinaison de planches de cultures maraîchères et d'arbres fruitiers). Nous visons à cultiver plus de **70 variétés** de légumes par an, afin de permettre aux demandeurs d'asile, aux clients et aux enfants de la cantine de découvrir des légumes variés et de saison. En particulier, nous mettons en valeur des légumes oubliés (exemples : tétragone, courge musquée...). Nous avons également pour objectif de cultiver des légumes nouveaux pour notre région limousine, afin d'adapter les cultures au changement climatique (pastèques, melons...)
- Depuis novembre 2020, nous sommes labellisés « refuge » par la **Ligue de Protection des Oiseaux** pour l'ensemble de nos actions de préservation de la biodiversité et de l'environnement. L'année 2022 a permis la poursuite d'un partenariat régulier avec la LPO : 3 sorties nature sur notre site (janvier, mars et octobre), permettant l'observation des oiseaux mais également, nouveauté de cette année, la construction et la pose de nichoirs.
- Notre **verger** en permaculture est devenu un lieu ressource pour des formations, en partenariat avec l'association des Croqueurs de Pommes. Ainsi, le 8 mars, l'ARDEAR (agence pour le développement de l'emploi agricole et rural) a organisé une formation à destination d'une quinzaine d'agriculteurs à la taille et au greffage des arbres fruitiers.
- Nous avons monté avec **l'école élémentaire** de la commune un partenariat autour de la sensibilisation des enfants à l'agroécologie et à la préservation de la biodiversité. La cantine continue à cuisiner des légumes produits par La Terre en Partage : ce partenariat, qui s'approfondit chaque année, permet aux enfants de consommer des légumes biologiques et de saison, qui ont poussé à 2 km de leur école. Les 6 classes de l'école primaire sont venues deux fois partager une journée à La Terre en Partage (printemps et été). Chaque journée de visite propose un support concret, selon la saison : semer des graines, construire des nichoirs, etc. Lors des visites, les « guides » des enfants sont les salariés de l'association, mais également les résidents demandeurs d'asile, afin de favoriser la création de lien social et l'apprentissage du français

En synthèse, La Terre en Partage est aujourd'hui **un lieu-ressource à la fois pour la nature** (maraîchage en agroécologie et préservation de l'environnement, biodiversité) **et pour les hommes** (demandeurs d'asile et habitants locaux). **L'homme prend soin de la nature, qui prend soin de l'homme en retour**. En prenant soin de la nature, les demandeurs d'asile se reconstruisent eux-mêmes après les traumatismes de l'exil, et cette reconstruction personnelle rejaillit à son tour sur le territoire qui les accueille.

## LES ACTEURS DU PROJET

La Terre en Partage est **le fruit d'un engagement collectif** : demandeurs d'asile, bénévoles, salariés, habitants locaux solidaires du projet, partenaires.

Que ce rapport annuel soit l'occasion de remercier chacun pour sa contribution singulière à ce projet collectif.

### 1) Les demandeurs d'asile accueillis

La Terre en Partage n'est pas une structure du « Dispositif National d'Accueil » coordonné par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). L'association est indépendante, mais travaille dans le cadre d'une **convention de partenariat avec l'OFII**, conclue en décembre 2018.

Du fait de ce statut particulier, la spécificité du projet est d'accueillir les demandeurs d'asile sur la base du **volontariat**. La motivation est la clé de réussite du projet dans sa globalité.

La Terre en Partage s'adresse à des personnes effectuant leur demande d'asile en France. Nous accueillons exclusivement des hommes, majeurs, seuls, bénéficiaires des « conditions matérielles d'accueil » de l'OFII. Nous nous adressons aux demandeurs d'asile en procédure « normale » ou « Dublin », en début de procédure (avant convocation à l'OFPRA). Toute personne remplissant les conditions administratives ci-dessus et manifestant sa motivation pour le projet y est la bienvenue, quel que soit son parcours professionnel ou scolaire antérieur. L'association privilégie la diversité des parcours et des profils afin de constituer un **groupe complémentaire et solidaire**.

Tout au long de l'année 2022, nous avons accueilli 6 résidents supplémentaires. En outre, parmi les personnes déjà accueillies en 2020-2021, 18 résidaient toujours à La Terre en Partage en 2022. Ainsi, **l'association a hébergé et accompagné 24 personnes en 2022**.

Parmi les 24 personnes accompagnées en 2022 :

- Ces demandeurs d'asile représentaient **5 nationalités** : 17 Afghans, 3 Iraniens, 2 Maliens, 1 Libyen, 1 Burkinabé.
- Leur âge moyen lors de leur accueil à La Terre en Partage était de **27 ans**. Le plus jeune accueilli avait 19 ans, le plus âgé 56 ans, pour un âge médian de 25 ans.
- Leur durée moyenne de séjour à La Terre en Partage au 31/12/2022 était de **13 mois**.
- Au fil de l'année 2022, **7 personnes sont sorties**, après un séjour à La Terre en Partage de 14 mois en moyenne. Parmi ces 7 sorties, 4 sont des sorties à l'issue de l'obtention de la protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire), 2 sont des sorties volontaires en cours de procédure et 1 est une sortie à l'issue d'un refus de la protection internationale (accueil au sein d'une autre association).
- La **diversité des profils** des personnes accueillies confirme le constat posé les années précédentes : au-delà du souhait d'un avenir professionnel dans le maraîchage, bien présent pour certaines personnes accueillies, la plupart ont surtout rejoint La Terre en Partage pour **être actifs et se sentir utiles**, quel que soit le secteur d'activité proposé. Pour tenir compte de cette diversité professionnelle (métiers du bâtiment, artisans, commerçants, musiciens...), nous avons développé, en complément de notre activité de maraîchage, différents ateliers (menuiserie, électricité, cuisine...).

**En 4 ans d'existence**, entre son ouverture le 10/12/2018 et le 31/12/2022, l'association a accueilli 45 personnes, représentant 10 nationalités, d'un âge moyen de 25 ans, pour un séjour de 15 mois en moyenne.

## 2) Les salariés et bénévoles

L'équipe salariée a été constituée au cours de l'année de :

- Jean-Luc Adamczewski, en poste à temps complet depuis le 15/10/2019 en tant qu'encadrant technique ;
- Nine Lyko, en poste à temps complet jusqu'au 28/09/2022 en tant que référente sociale, puis Elodie Grosdenier, qui a repris le poste depuis le 05/10/2022 ;
- Boris Skierkowski, en poste à temps complet en tant que directeur depuis le 15/07/2019.

L'association n'aurait pu fonctionner en 2022 sans la mobilisation importante de **bénévoles**, qui se sont engagés notamment dans les activités suivantes :

- Cours de français
- Ateliers
- Animation quotidienne du lieu de vie
- Accompagnement personnel (rendez-vous administratifs et médicaux)
- Aide pour les travaux agricoles
- Tâches administratives liées à la gestion de l'association

En complément des bénévoles réguliers :

- **Plusieurs groupes ont participé à des journées solidaires**, notamment pour nous aider au jardin et partager des moments conviviaux de découverte et d'apprentissages réciproques. D'année en année, notre partenariat avec **Unis-Cité** se poursuit, les jeunes volontaires en service civique ayant participé à 2 journées solidaires en 2022. Le 25 octobre, un groupe de collégiens sont venus apporter leur aide pour ramasser les pommes, dans le cadre de l'aumônerie de **Couzeix**. A la suite du succès d'une première journée solidaire en 2021, un groupe de salariés de la **SNCF** est venu le 6 octobre nous aider à construire et poser des nichoirs à oiseaux et à chauve-souris.
- Tout au long de l'année 2022, nous avons accueilli **38 « visiteurs solidaires »**, bénévoles qui sont hébergés au sein de La Terre en Partage pour une durée d'une nuit à plusieurs semaines (pour un total de 508 nuits cette année). Le nombre de visiteurs est en nette augmentation cette année (24 en 2021). Parmi eux, les profils ont été diversifiés : stagiaires, étudiants, groupes de scouts, porteurs de projets souhaitant s'inspirer de l'expérience de La Terre en Partage... La présence des visiteurs solidaires est aujourd'hui au cœur du fonctionnement de notre association, pour favoriser l'apprentissage informel du français et créer des liens amicaux au sein de la société française.

Outre les heures de bénévolat destinées aux cours, ateliers et accompagnements et les heures réalisées par les visiteurs solidaires, déjà recensés précédemment, notons également 1053 heures de bénévolat « administratif » réalisées par 2 administrateurs bénévoles pour le bon fonctionnement de l'association.

La singularité du bénévolat au sein de La Terre en Partage se décline en quatre mots-clés :

- **Plaisir** : venir à La Terre en Partage signifie partager des moments conviviaux, participer à des activités variées parfois non disponibles à proximité hors de La Terre en Partage (échanges linguistiques, sport, repas de spécialités des pays d'origine des résidents...), en profiter pour s'approvisionner en légumes bios au magasin...
- **Autonomie** : au-delà des activités coordonnées par l'équipe salariée (cours de français et ateliers réguliers), les bénévoles sont quotidiennement à l'initiative de nouveaux projets, le plus souvent informels (moments conviviaux, sorties...), impossibles à objectiver dans un

rappor t d'activité mais dont l'existence palpable au quotidien fait la richesse de la vie à La Terre en Partage

- **Présence** : plusieurs bénévoles très investis sont présents plusieurs fois par semaine, venant pour réaliser une mission spécifique (un cours de français, un accompagnement, une tâche administrative...) mais aussi pour partager la vie quotidienne
- **Ambassadeurs** : les bénévoles invitent leurs amis et leur famille à La Terre en Partage, font la publicité des légumes auprès de leurs relations, mettent en lien l'association avec des partenaires (associations, financeurs...). Ils sont le trait d'union entre les résidents et la société d'accueil.

Enfin, soulignons en 2022 encore l'importance de **l'engagement bénévole des résidents** eux-mêmes, participant ainsi à la logique d'initiative et de réciprocité qui est au fondement de La Terre en Partage. Les résidents les plus avancés en français ont joué le rôle d'interprètes pour accueillir de nouveaux résidents de même nationalité. L'ensemble des résidents a participé à la collecte de la Banque Alimentaire. Au premier trimestre, un résident a animé un cours hebdomadaire de dari (langue parlée en Afghanistan) à destination d'un groupe de salariés et bénévoles de l'association.

### **3) Les habitants locaux, également participants directs au projet**

Saint-Just-le-Martel est une commune de 2600 habitants, à la frontière entre l'agglomération de Limoges et le monde rural.

La Terre en Partage vise la réciprocité des échanges entre demandeurs d'asile et habitants locaux. Au-delà du cercle des bénévoles, de nombreux « **sympathisants** » sont directement impliqués dans l'activité de La Terre en Partage :

- Clients particuliers s'approvisionnant en légumes et fruits biologiques et locaux, alors qu'il n'y avait plus de maraîcher sur la commune
- Enfants de l'école
- Habitants locaux participant à des activités partagées et fêtes organisées par La Terre en Partage.

De manière capillaire, c'est tout un **réseau de solidarité de proximité** qui implique, bien au-delà des bénévoles, les habitants locaux dans l'accueil des demandeurs d'asile. A travers les rencontres de la vie quotidienne, les représentations des uns et des autres évoluent : les stéréotypes sont remplacés par des relations de bon voisinage, d'échange réciproque, voire d'amitié.

Nous souhaitons également remercier les nombreux sympathisants qui ont offert des meubles, vêtements et objets à l'association tout au long de l'année 2022. La Terre en Partage s'inscrit, depuis sa création, dans une logique à la fois sociale, écologique et économique de réemploi : meubler notre maison avec des meubles ayant une histoire, réparer les outils, construire nous-mêmes.

### **4) Les partenaires**

Nos **partenaires financiers**, publics comme privés, soutiennent La Terre en Partage depuis l'origine du projet. C'est grâce à leur confiance que nous avons pu transformer une vision en un projet concret, et que nous pouvons aujourd'hui continuer à développer l'association. Détaillés dans le rapport financier, qu'ils soient ici remerciés pour leur confiance.

Parmi eux, nous sommes heureux d'avoir accueilli en 2022 sur notre site, en tant que « visiteurs solidaires », des représentants de deux fondations qui soutiennent notre action depuis plusieurs années : la Fondation Lemarchand pour l'Equilibre entre les Hommes et la Terre, et la Fondation Léa

Nature. Nous avons également expérimenté cette année l'implication directe de salariés d'entreprises qui nous apportent leur soutien : la journée de solidarité de la SNCF, et la « micro-aventure » organisée par Chilowe sur la Charente. La qualité des échanges et le plaisir de tous lors de ces journées partagées nous invite à renouveler de telles expériences en 2023.

En parallèle, le travail partenarial construit avec la **Préfecture de la Haute-Vienne** (agrément OACAS) et la **Direction territoriale de Limoges de l'OFII** est clé pour permettre l'accueil et le suivi des demandeurs d'asile. L'intérêt apporté à notre projet par les structures partenaires de l'OFII (SPADA, structures d'hébergement du Dispositif National d'Accueil) a permis de poursuivre les orientations de demandeurs d'asile.

- **L'agrément OACAS**, accordé par la Préfecture de la Haute-Vienne depuis août 2018, est le cadre légal qui nous permet d'articuler l'ensemble des activités de l'association (lieu de vie, accompagnement social et apprentissage socio-linguistique, activité de maraîchage). Cet agrément est le seul autorisant les demandeurs d'asile à passer de l'attente à l'activité, leur apportant ainsi un statut reconnu et valorisé. L'agrément OACAS permet ainsi de formaliser l'intuition à l'origine de notre projet selon laquelle il est possible, tout en respectant l'interdiction légale de l'accès au travail pour les demandeurs d'asile, de leur proposer une activité qui donne sens à l'attente et permette de construire l'avenir. Cet agrément, obtenu pour la première fois par une association accueillant des demandeurs d'asile, fait de nous un pionnier qui pourra transmettre sa connaissance des OACAS à d'autres acteurs sur d'autres territoires.
- Nous sommes également la première association en France à avoir signé (depuis décembre 2018) une **convention de partenariat avec l'OFII** pour un accueil de demandeurs d'asile sur la base du volontariat, incluant hébergement, accompagnement social, cours de français et activité solidaire. Du fait de ce statut particulier, la spécificité du projet est d'accueillir les demandeurs d'asile sur la base du **volontariat**. La liberté de chaque demandeur d'asile est donc entièrement respectée. Chacun choisi librement de rejoindre La Terre en Partage, après une journée d'immersion. Chacun est également libre de quitter La Terre en Partage si ce cadre ne lui convient plus, pour retourner dans le dispositif classique (centre d'hébergement financé par l'OFII) sans perdre ses droits.

Nous saluons **l'engagement des mairies** de Saint-Just-le-Martel (commune de notre lieu de vie) et Saint-Léonard-de-Noblat (commune de notre siège social et de différentes activités hors-les-murs), qui ont su réserver le meilleur accueil à nos projets et aux résidents accueillis.

**Sur le terrain, notre reconnaissance va aux nombreux partenaires** qui nous ont permis tout au long de l'année 2022 d'enrichir le projet et d'animer la vie quotidienne à La Terre en Partage : la Banque Alimentaire, l'UFOLEP et Just à Vélo, Unis-Cité, l'Escalier (tiers-lieu de Saint-Léonard-de-Noblat), la Chambre d'Agriculture, le département de Français Langue Etrangère de l'Université de Limoges, les scouts, la Cité des Jeux, le CSAPA, l'école primaire de Saint-Just-le-Martel, l'association des Croqueurs de Pommes, la Ligue de Protection des Oiseaux ...

## UNE INNOVATION QUI SE PARTAGE : DIFFUSION ET ESSAIMAGE

### 1) Médias

La Terre en Partage est lauréat du « Top 50 de l'entrepreneuriat à impact 2021 », dont les données ont été rendues publiques en février 2022. Ce classement, structuré par un appel à données à l'échelle nationale, a permis d'évaluer chaque projet sur la base d'un questionnaire quantitatif comportant plus de 80 items, portant sur l'impact social, environnemental et économique. Publié par le média Carenews en partenariat avec le cabinet Haatch et l'ESSEC Business School, ce classement vise à valoriser l'entrepreneuriat à impact et à faire connaître les structures de ce secteur.

La Terre en Partage a fait l'objet de deux articles dans le journal *Le Populaire du Centre* en 2022.

Notre projet vélo a fait l'objet de deux articles en ligne, publiés par deux réseaux partenaires ayant une portée nationale : l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) et l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique : première fédération multisports de France).

Chilowe a publié des reportages vidéos sur la « micro-aventure » que nous avons partagé avec eux en canoë sur la Charente.

La radio RCF Limousin a interviewé notre directeur et publié un article en ligne.

### 2) Accueil et témoignage

Parmi les 38 visiteurs solidaires accueillis en 2022, 5 groupes étaient des porteurs de projets venus s'inspirer du modèle de La Terre en Partage. Une dizaine de personnes étaient des étudiants (en économie sociale et solidaire, en sciences politiques...) venus dans le cadre de leurs études.

En complément, différents visiteurs sont venus à la journée découvrir notre expérimentation. En particulier, nous avons reçu le 13 octobre la visite du directeur adjoint de l'OFII au niveau national. Le 4 novembre, nous avons accueilli à La Terre en Partage pour la première fois la préfète de la Haute-Vienne, le député de la Haute-Vienne et la conseillère départementale.

En synthèse, après 4 premières années consacrées au lancement expérimental, La Terre en Partage devient aujourd'hui **une innovation qui se partage**. Notre enjeu est d'**organiser ce partage**, en termes de temps de travail, de formalisation, de communication, d'organisation.

## CONCLUSION

Nous nous étions fixés pour objectif central en 2022 de **continuer à accueillir** tout au long de l'année des demandeurs d'asile, avec un accompagnement personnalisé, une vie collective harmonieuse et une forte insertion dans la vie du village. Cet objectif est atteint. Nous notons l'émergence de **nouveaux projets**, notamment artistiques et sportifs (vélo), venus enrichir le modèle initial. Le réseau de **partenaires** territoriaux s'est renforcé et élargi, y compris dans des secteurs qui ne sont pas « naturellement » ceux d'une association accueillant des demandeurs d'asile (école, fédérations

sportives, associations de protection de l'environnement, ludothèque, université...). La Terre en Partage est pleinement devenue non seulement une association accueillant des demandeurs d'asile, mais également un acteur territorial reconnu, apportant sa contribution au dynamisme de notre territoire rural : **un lieu-ressource à la fois pour la nature** (maraîchage en agroécologie et préservation de l'environnement, biodiversité) **et pour les hommes** (demandeurs d'asile et habitants locaux).

Les trois axes de travail spécifiques de 2022 restent à approfondir pour les années à venir :

- **Consolider le modèle économique** de l'association :

La saison 2022 a été très difficile du point de vue du maraîchage, du fait de la sécheresse. Cependant, l'année a permis de mettre en place des bases solides pour optimiser la production les prochaines années, et de déployer différents projets de diversification. L'objectif d'augmenter nos produits d'activité afin d'assurer notre pérennité et notre autonomie restera stratégique pour les années 2023-2024. Notons en particulier l'entrée en production du nouveau verger, anticipée pour 2024. En complément, la fidélité du soutien de nos partenaires publics et privés restera indispensable pour la part de budget qui ne pourra structurellement pas être auto-financée.

- **Préparer l'insertion professionnelle des résidents** :

En 2022, nous avons élargi les domaines d'apprentissage offerts aux résidents (mécanique vélo, boulangerie, informatique...), renforcé leur accès aux examens nationaux de français au sein de l'Université de Limoges et développé des liens avec le monde de l'entreprise par des activités partagées (SNCF, Chilowé...). Nous souhaitons poursuivre ces démarches en 2023-2024 : construire des partenariats en vue de la reconnaissance des compétences acquises, créer des passerelles entre les résidents et les entreprises, accompagner nos « anciens » dans la poursuite de leurs parcours d'insertion.

- **Evaluer et diffuser notre expérience** :

La visibilité de notre expérience est passée à une échelle nationale. De nombreux porteurs de projets, étudiants, représentants d'associations ou d'institutions, ont été accueillis tout au long de l'année. Au-delà de ce travail d'accueil, de transparence et de témoignage, nous souhaitons à présent formaliser et rédiger les acquis de notre expérience. Fin 2023, nous fêterons nos cinq ans d'existence : une date symbolique à saisir pour synthétiser les apprentissages et acquis de notre expérience et évaluer notre impact dans toutes ses dimensions (sociale, territoriale, écologique, économique...). A partir de 2023, nous souhaitons **organiser activement la transmission de notre expérience**, par un essaimage dans deux directions complémentaires : inspirer de nouvelles pratiques pour les acteurs institutionnels de l'asile (notamment à travers le groupe de travail national « Accueil et intégration des réfugiés en milieu rural » de la Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés que nous avons rejoint en février 2023) et accompagner l'émergence de nouveaux dispositifs La Terre en Partage sur d'autres territoires (deux premiers projets étant en cours d'étude depuis le premier trimestre 2023).

En synthèse, pour notre cinquième année de fonctionnement en 2023, nous sortirons de la phase de lancement expérimental, pour **entrer dans la phase de consolidation** (consolidation des partenariats, de l'équilibre économique, des parcours d'insertion) **et envisager la phase d'essaimage actif** de notre projet.